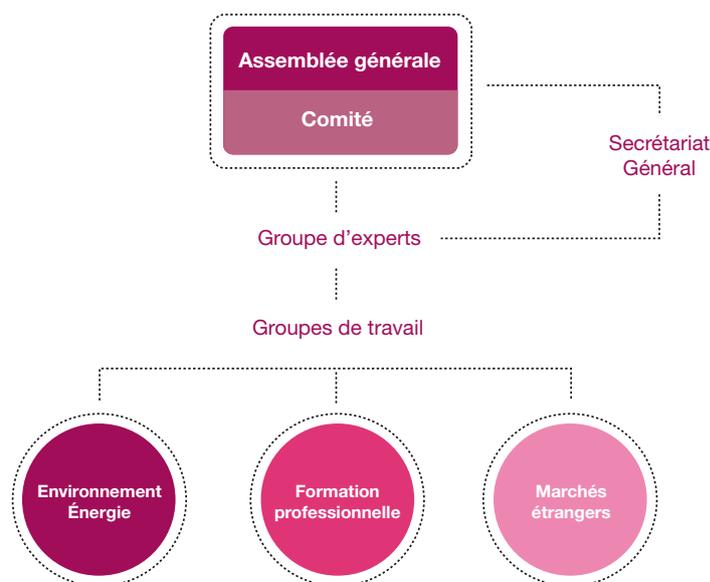


**Trois groupes de travail thématiques** (environnement / énergie, formation professionnelle et marchés étrangers) animent la réflexion et permettent au CICM de prendre position sur divers sujets tels que :

- la politique artisanale et des PME en Grande Région ;
- la promotion de l'image de l'artisanat ;
- l'évolution structurelle et la situation conjoncturelle de l'artisanat ;
- les relations avec d'autres institutions de la Grande Région (Sommet de la Grande Région, Conseil Économique et Social de la Grande Région, etc.) ;
- les politiques européennes (Marché intérieur, Small Business Act, etc.) ;
- l'intégration des politiques régionales en Grande Région.



Source : <http://www.cdm.lu/about-us/cicm>

## QUELLES SONT SES ACTIVITÉS ?

Plus récemment, le CICM s'est montré actif sur trois thématiques.

- **Le groupe de travail Environnement / Énergie** a formulé une prise de position intitulée « Transition énergétique : pour une politique climatique et énergétique concertée en Grande Région ». La prise de position et les recherches du CICM sur les plans d'action et politiques en matière d'énergies dans les différentes composantes de la Grande Région, dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, ont servi comme base de discussion au Comité Économique et Social de la Grande Région (CESGR). Le 20 mai 2014 un événement commun a été organisé à Metz sous le titre « Transition énergétique et chances des PME et de l'Artisanat de la Grande Région ». Le résultat final de cette manifestation, qui a été repris dans la prise de position du CICM, a été intégré dans les recommandations du CESGR au 14<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région en novembre 2014.
- **L'analyse et le suivi des initiatives politiques et opérationnelles** en vue de la mise en place d'échanges de bonnes pratiques en matière d'apprentissage transfrontalier dans la Grande Région.
- **La levée des obstacles à la prestation de services transfrontalière** a également fait l'objet d'un travail soutenu, notamment en collaboration avec le groupe de travail Économie et développement durable du Conseil Économique et Social de la Grande Région (CESGR), pour inventorier les entraves au marché transfrontalier et élaborer des recommandations.

## EN QUOI CETTE BONNE PRATIQUE PEUT ÊTRE REPRISSE DANS D'AUTRES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS ?

Le CICM constitue un organe formel assez unique en son genre à l'échelle transfrontalière en Europe. Cependant, des préoccupations similaires à celles traitées par le CICM peuvent être observées sur d'autres frontières : développement de la formation professionnelle transfrontalière, adaptation de l'artisanat aux nouvelles réglementations environnementales et aux défis de la transition énergétique, possible distorsion de concurrence lors d'appels d'offres du secteur de la construction, etc.

Les statuts juridiques des chambres des métiers de la Grande Région varient d'un État à l'autre ; il en va de même pour la définition de l'artisanat. La Belgique se distingue à ce titre particulièrement de ses voisins dans la mesure où l'artisanat n'y avait pas de définition officielle jusqu'en février 2014 et ne dispose pas de représentation consulaire propre, l'UCM agissant également pour la défense des commerçants et professions libérales. Cela n'a toutefois pas restreint la mise en œuvre opérationnelle d'un réseau et d'une représentation commune.

À noter que le Rhin Supérieur est également doté d'un réseau des chambres des métiers (Handwerkskammer der Pfalz, Handwerkskammer Karlsruhe, Handwerkskammer Freiburg, Chambre des Métiers d'Alsace et Wirtschaftskammer Baselland), TransInfoNet. Créé en 1996, ce réseau mène des activités comprenant le conseil pour les prestations de service dans le pays voisin, l'information juridique, l'assistance aux formalités administratives et à l'installation dans le pays voisin (succursale ou filiale, établissement, reprise, etc.).

## POUR PLUS D'INFORMATIONS :

<http://www.cdm.lu/about-us/cicm>

**Contact :**  
 Marc GROSS  
 Secrétaire général du CICM  
 Directeur du Département Affaires sociales  
 Chambre des Métiers du Grand-Duché du Luxembourg  
[marc.gross@cdm.lu](mailto:marc.gross@cdm.lu)  
 + 352 42 67 67 231